Détails de la couverture du régime d'assurance étudiant



Association générale étudiante du Collège Lionel-Groulx

Détails de la couverture d'assurance

Veuillez prendre note que cette couverture ne remplace pas l'assurance médicaments exigée par le aouvernement du Québec.

PROGRAMME D'AIDE ÉTUDIANT | TELUS SANTÉ Consultations psychologiques Consultations juridiques, en organisation budgétaire et en nutrition Bibliothèque de contenu Bibliothèque de contenu Bibliothèque de contenu Consultations / année académique (60 min. / consultation) 60 min. / problématique / année académique Incluse

SOINS DE SANTÉ | HUMANIA ASSURANCE

Soins paramédicaux et oculaires - max. global de 750 \$ / couverture

Acupuncteur.trice Chiropraticien.ne Massothérapeute Ostéopathe Physiothérapeute Podiatre	40 \$ / visite, max. combiné 660 \$ / couverture
Psychologue Psychothérapeute Sexologue Travailleur.euse social.e	65 \$ / visite, max. combiné 650 \$ / couverture
Examen de la vue	100 \$ / 12 mois consécutifs
Lunettes de prescription	150 \$ / 24 mois consécutifs
Lentilles cornéennes	150 \$ / 24 mois consécutifs
Remplacement ou réparation de lunettes en cas de bris accidentel	60 \$ / 24 mois consécutifs

Médicaments

Contraceptifs inscrits et non inscrits sur la liste RAMQ (2e payeur) (Contraceptifs oraux, stérilets hormonaux, injections contraceptives, anneaux contraceptifs, timbres contraceptifs, implant contraceptifs)	80% des frais*	
Neurostimulants inscrit et non inscrits sur la liste RAMQ (2e payeur)	80% des frais*	max. combiné
Antidépresseurs inscrit et non inscrits sur la liste RAMQ (2e payeur)	80% des frais*	400 \$ / couverture
Médicaments pour l'hormonothérapie admissibles à la RAMQ (2e payeur)	80% des frais, max. 200 \$ / couverture	
Vaccins non couverts par la RAMQ (excluant les frais d'administration et les injections contre les allergies)	80% des frais, max. 200 \$ / couverture	

^{*}Médicaments génériques en complément de la RAMQ, 2e payeur : 80%. Médicaments de marque : 80 % du prix du médicament si aucun équivalent sur le marché // 80 % du prix du médicament équivalent le moins cher sur le marché.

Frais complémentaires

	I	I
Chambre privée (hospitalisation)	80% des frais, max. 60 \$ / jour	
Ambulance (par voie terrestre ou aérienne)	80% des frais	
Radiographies et échographies en clinique privée (incluant les échographies de maternités)	80% des frais, max. 250 \$ / couverture	
Soins infirmiers privés	80% des frais	
Tests sanguins (incluant les bilans de santé)	80% des frais	
Soutien-gorge (suite à une mastectomie)	80% des frais, max. 200 \$ / couverture	
Chaussures orthopédiques fabriquées sur mesure Chaussures ouvertes ou évasées ou droites (modification ou ajustement)	80% des frais, max. combiné 200 \$ / couverture	max. combiné de 500 \$ / couverture
Orthèse de pied Attelles rigides ou semi-rigides Bandages herniaires et plâtres Corsets médicaux Membres artificiels (excluant prothèses myoélectrique) Yeux artificiels	80% des frais, max. combiné 200\$ / couverture	
Prothèses auditives	80% des frais, max. 500\$ / période de 5 ans	
Prothèses capillaire (suite à une chimiothérapie)	80% des frais, max. 200\$ à vie	

SOINS DENTAIRES | HUMANIA ASSURANCE

Maximum global dentaire de 600\$/couverture

Examen Nettoyage Radiographie Polissage	70% des frais (sous réserve des maximums prévus au contrat)
Traitement de canal Extraction des dents (incluant les dents de sagesse) Traitement des gencives Plombages	75% des frais

LA FRACTURE | HUMANIA ASSURANCE

Crâne Colonne vertébrale Hanche Bassin Fémur	1 000 \$ / accident
Larynx Omoplate Humérus Rotule Tibia Trachée Sternum Côte Péroné	300 \$ / accident
Pour toutes autres fractures	150 \$ / accident

COUVERTURE AFFIRMATION DE GENRE | HUMANIA ASSURANCE

Chirurgies et traitements non couverts par le régime provincial de soins médicaux

Implantation de prothèses péniennes et/ou testiculaires

Augmentation mammaire/plastie mammaire d'augmentation

Chirurgie vocal (laryngoplastie féminisant/masculinisant de la hauteur de la voix)

Rasage trachéal/réduction de la pomme d'Adam (chondrolaryngoplastie)

Thérapie vocale d'affirmation de genre Épilation définitive (laser ou électrolyse)

Les hébergements de voyage pour les services non offerts dans la province ou le territoire de résidence de l'étudiant

80 % des frais, max. **4 000 \$** / type de chirurgie / soins max. de **10 000 \$** à vie

Médicaments

édicaments pour l'hormonothérap payeur)	100 % des frais, max. 1 000 \$ par couverture
--	---

COUVERTURE ACCIDENT | COMPAGNIE D'ASSURANCE AIG DU CANADA

Soins dentaires en cas d'accident

Frais dentaires engagés à des fins thérapeutiques	100 % des frais, max. 5 000 \$ / accident
---	---

Les frais doivent être engagés dans les cinquante-deux (52) semaines suivant la date de l'accident à l'origine de la blessure.

Prestations liées au remboursement de frais paramédicaux

Services soins infirmiers privés	50 \$ / heure, max. 5 000 \$ / accident	
Transport par ambulance	5 000 \$ / accident	
Chambre semi-privée (hospitalisation)	5 000 \$ / accident	
Physiothérapeute	300 \$ / accident	
Chiropraticien.ne	300 \$ / accident	max. 10 000 \$ / accident
Frais de location d'un fauteuil roulant et d'un poumon d'acier	100 % des frais	7, 4, 4, 4, 4, 4, 4, 4, 4, 4, 4, 4, 4, 4,
Prothèses auditives, béquilles, attelles, plâtres, minerves, supports orthopédiques	100 % des frais Achat ou location uniquement	

Prestations pour frais d'étude

Service d'un.e professeur.e qualifié.e (reconnu.e par le ministère de l'Éducation)	20 \$ / heure, max. 300 \$ / accident
Prestation pour frais institutionnels (incluant les frais de stage et de formation)	50% des frais, max. 500 \$ / session

Prestation en cas de décès et paralysie

Perte de la vie	max. 10 000 \$
Paralysie (Quadriplégie, Paraplégie, Hémiplégie)	max. 20 000 \$ / accident

Prestation en cas de mutilations (suite à un accident)

Perte des deux mains ou des deux pieds	max. 10 000 \$ / accident
Perte de la vue complète des deux yeux	max. 10 000 \$ / accident
Perte d'une main et d'un pied	max. 10 000 \$ / accident
Perte d'un pied et de la vue complète d'un oeil	max. 10 000 \$ / accident
Perte d'un bras ou d'une jambe	max. 8 000 \$ / accident
Perte d'une main ou d'un pied	max. 7 500 \$ / accident
Perte de la vue complète d'un œil	max. 7 500 \$ / accident
Perte du pouce et de l'index d'une même main	max. 3 333 \$ / accident
Perte de la parole et de l'ouïe	max. 10 000 \$ / accident
Perte de la parole ou de l'ouïe	max. 7 500 \$ / accident
Perte de l'ouïe d'une oreille	max. 6 667 \$ / accident
Perte des quatre doigts d'une main	max. 3 333 \$ / accident
Perte de tous les orteils d'un pied	max. 2 500 \$ / accident
Perte de l'usage des deux bras ou des deux mains	max. 10 000 \$ / accident
Perte de l'usage d'une main ou d'un pied	max. 7 500 \$ / accident
Perte de l'usage d'un bras ou d'une jambe	max. 8 000 \$ / accident

En cas de pertes multiples résultant d'un (1) accident, seule l'indemnité la plus élevée sera versée.

Les couvertures de votre régime sont offertes par :



Humania Assurance

Santé/Affirmation de genre/Dentaire/ La Fracture



AIG du Canada

Accident



Telus Santé

Programme d'aide

Les renseignements fournis sont à titre indicatif, les clauses du contrat de couverture prévalent. Certaines limites d'âge peuvent s'appliquer. Un billet médical peut être requis et certains services doivent être rendus par un e professionnel.le reconnu.e. Il est important de valider l'existence d'autres couvertures et de les comparer.

Plan Major
On parle vrai.

www.planmajor.ca

etudiant@planmajor.ca